ACADÉMIE
DE TOULOUSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Division des élèves et de l'organisation scolaire
Pôle action éducative
Affaire suivie par :
Fabrice MÉNIL
Tél : 05 67 76 56 96
Mél : ia65-pole-actioneducative@ac-toulouse.fr

Cité administrative Reffye
10 rue de l'Amiral Courbet
65000 TARBES

Tarbes, le 17 septembre 2026

L'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services
Départementaux de l'Éducation Nationale
des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames et messieurs les chefs d'établissements

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
d'écoles élémentaires et primaires
s/c de mesdames et messieurs les inspectrices et
inspecteurs de l'Education nationale

Objet : organisation d'une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire de l'armistice du 11 novembre, Journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix – Hommage à tous les « Morts pour la France ».

Références :

- circulaire du 2 juillet 2026 relative à la mise en œuvre d'une cérémonie commémorative dans les écoles et établissements d'enseignement scolaire de l'armistice du 11 novembre, Journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix - Hommage à tous les "Morts pour la France".
- guide de mise en œuvre sur Éduscol

A compter de cette rentrée scolaire, l'École de la République franchit une nouvelle étape dans la transmission de la mémoire et dans la formation citoyenne de nos élèves.

La circulaire précitée du 2 juillet 2026 institue, dans chaque école élémentaire, collège et lycée, public ou privé sous contrat, une cérémonie commémorative annuelle consacrée à l'armistice du 11 novembre, Journée nationale de commémoration de la victoire et de la Paix et d'hommage à tous les « Morts pour la France ».

Cette première édition, qui se déroulera autour du 11 novembre 2026, revêt donc une importance toute particulière.

En effet, elle nous invite à faire de l'École non seulement un lieu où l'histoire est enseignée, mais aussi un lieu où la mémoire se transmet, où les élèves peuvent comprendre le sens des commémorations et où se construit concrètement leur apport à la citoyenneté.

1) Une cérémonie qui donne sens aux apprentissages

Cette cérémonie ne doit pas être envisagée comme un simple moment protocolaire supplémentaire dans l'année scolaire.

Elle constitue un temps pédagogique et civique à part entière.

La circulaire rappelle que l'École a pour mission de transmettre une culture commune, fondée notamment sur la connaissance de notre histoire, sur les principes et les valeurs de la République et sur la compréhension des institutions qui organisent notre vie démocratique.

Le 11 novembre est précisément l'une de ces dates qui permettent de donner chair à cette transmission.

Derrière une date, derrière un monument aux morts, derrière un nom inscrit sur une plaque, il y a une femme, un homme, une famille, un territoire, un parcours de vie.

Derrière l'expression « Morts pour la France », il y a des destins individuels et des histoires singulières.

Il nous appartient donc d'aider les élèves à passer d'une mémoire parfois abstraite à une mémoire incarnée.

C'est tout le sens du travail pédagogique qui doit précéder et accompagner la cérémonie.

2) Une cérémonie préparée avec les élèves

Je souhaite insister particulièrement sur ce point : **les élèves doivent être pleinement acteurs de ce temps commémoratif**.

La cérémonie concerne l'ensemble des élèves **à partir du CM1**. Elle doit être préparée dans le cadre des enseignements et des parcours éducatifs, en particulier en enseignement moral et civique, en histoire-géographie et dans le cadre de l'éducation artistique et culturelle.

Il ne s'agit donc pas simplement de réunir les élèves et de leur demander d'observer un temps de silence.

Il s'agit de leur permettre de comprendre ce qu'ils commémorent.

Dans une école, cela pourra prendre la forme de recherches sur un ou plusieurs noms figurant sur le monument aux morts de la commune, de lectures de lettres ou de témoignages, de productions artistiques, de chants, de textes ou de travaux historiques.

Au collège et au lycée, les élèves pourront approfondir l'étude d'un parcours individuel, travailler sur les mémoires des conflits, mettre en perspective les différentes formes d'engagement ou encore réfléchir à la notion de paix et aux responsabilités du citoyen.

La cérémonie pourra ainsi devenir l'aboutissement d'un travail engagé plusieurs semaines auparavant.

3) Faire vivre la mémoire locale

Je vous invite également à vous appuyer sur ce qui existe déjà dans vos écoles et vos établissements.

Une plaque commémorative, un monument, une photographie, un nom de rue, une ancienne correspondance, un objet conservé dans l'établissement ou dans la commune peuvent constituer autant de points de départ pour un travail avec les élèves.

La mémoire nationale se construit aussi à partir des histoires locales.

Le monument aux morts de la commune peut notamment devenir un véritable support pédagogique : rechercher les noms qui y figurent, retrouver les parcours de ces femmes et de ces hommes, comprendre les événements auxquels ils ont été confrontés, identifier les traces laissées dans les familles et dans le territoire.

Ces démarches permettent de faire comprendre aux élèves que la mémoire collective n'est pas une abstraction : elle est constituée de vies humaines.

4) Une démarche qui peut s'inscrire dans le temps

Je souhaite également que cette première cérémonie ne soit pas pensée comme une action isolée.

Elle peut constituer le point de départ d'un véritable parcours mémoriel et citoyen.

Les écoles et les établissements peuvent construire des partenariats, notamment entre établissements d'un même territoire, entre premier et second degrés, ou encore entre voie générale et technologique et voie professionnelle.

La circulaire prévoit par ailleurs que les équipes puissent s'appuyer sur les personnels et personnes-ressources engagés dans les domaines de la mémoire, de la citoyenneté, de l'éducation artistique et culturelle et de l'éducation à la défense. Le délégué militaire départemental, les réservistes volontaires, les associations du monde combattant ou encore les élus locaux, notamment le correspondant défense de la commune, peuvent également être associés à la démarche dans un cadre adapté aux objectifs de l'École.

5) Une cérémonie à inscrire dans le respect des principes de l'École

La réussite de cette cérémonie repose également sur notre capacité à lui donner un cadre à la fois solennel, accessible aux élèves et conforme aux principes de l'École de la République.

Il s'agit de transmettre une mémoire commune, de faire comprendre les sacrifices consentis au cours des conflits, mais aussi de permettre aux élèves de réfléchir aux valeurs de paix, de liberté, de solidarité et de responsabilité citoyenne.

La cérémonie doit donc être un temps de rassemblement, de compréhension et de transmission.

Elle doit permettre à chaque élève, quelles que soient son histoire et son origine, de trouver sa place dans une histoire commune.

6) Des modalités d'organisation souples

La circulaire vous laisse une réelle marge d'initiative.

La cérémonie doit se tenir dans l'enceinte de l'école ou de l'établissement, au choix de celui-ci, **dans les quatre jours précédant ou suivant le 11 novembre**. Elle concerne les élèves à partir du CM1.

Cette souplesse doit permettre à chaque communauté éducative de construire une cérémonie adaptée à son contexte, à l'âge des élèves, aux ressources disponibles et aux particularités du territoire.

Il n'y a donc **pas de modèle unique à reproduire**.

Il y a, en revanche, un même objectif à partager : **faire comprendre, faire réfléchir et faire vivre la mémoire collective**.

En étant au cœur de cette démarche, votre rôle et votre responsabilité sont essentiels.

Mais au-delà de cette responsabilité organisationnelle, vous avez surtout la possibilité de donner à cette cérémonie une véritable portée éducative.

Je sais pouvoir compter sur votre capacité à mobiliser vos équipes, à faire émerger les initiatives et à créer les conditions d'une participation active des élèves.

Je vous invite donc à faire de cette première cérémonie du 11 novembre 2026 un moment exigeant, simple et profondément éducatif.

Un moment où l'on se souvient, un moment où l'on comprend, un moment où l'on transmet et un moment où l'on mesure que la paix n'est jamais une notion abstraite, mais un bien commun qui se construit et se préserve.

En donnant aux élèves les moyens de connaître les femmes et les hommes auxquels nous rendons hommage, en leur permettant de comprendre les conflits et leurs conséquences, et en les associant pleinement à cette commémoration, nous accomplissons l'une des missions essentielles de l'École : **former des citoyens éclairés, capables de connaître leur histoire, de comprendre le présent et de prendre part à la vie de la République.**

Je vous remercie par avance pour votre engagement, ainsi que pour celui de vos équipes, dans la préparation de cette première cérémonie commémorative du 11 novembre 2026.

Je vous souhaite à toutes et à tous de faire de ce temps de mémoire un temps de transmission, de réflexion et de paix.

L'Inspectrice d'Académie

Anne MIQUEL VAL

P.J. Procédure d'organisation de la cérémonie commémorative du 11 novembre dans les écoles et établissements scolaires d'enseignement du département des Hautes-Pyrénées.